

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES FINANCES

ON PROPOSE LA MAJORATION DE LA DÉDUCTION D'IMPÔT POUR LA GARDE D'UN ENFANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. La déduction d'impôt pour les frais de garde d'un enfant accordée aux mères qui travaillent n'a pas été redressée depuis 1976, même si les frais de garde ont passé à \$2,500 par an dans les centres subventionnés par l'État et sont encore plus élevés dans le secteur privé. Étant donné que les frais de garde d'un enfant sont une dépense légitime d'affaire et devraient être tenus pour tels aux fins de l'impôt, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que la déduction d'impôt maximale de \$1000 pour la garde d'un enfant que les mères au travail peuvent maintenant réclamer soit majorée, étant donné que les frais légitimes de garde d'un enfant ont quadruplé.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

LA VENTE DES TERRES EXPROPRIÉES À MIRABEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement libéral sous l'habile direction du ministre des Communications (M. Fox), du ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) et du député d'Argenteuil-Papineau (M. Gourd) a maintenant déclaré qu'il vendrait maintenant seulement 30,000 des 97,000 acres expropriées à l'aéroport international de Mirabel et non 80,000 acres, comme on l'avait dit il y a trois semaines, je propose, appuyé par le député de Joliette (M. La Salle):

Que des félicitations soient offertes au gouvernement libéral diligent qui a laissé les exploitants agricoles de cette région en proie à la confusion et à la frustration durant seulement 12 ans tandis qu'il réglait la question.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LE FINANCEMENT DE LA LUTTE POUR LA JUSTICE ET L'ÉGALITÉ DES FEMMES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, tous les partis représentés à la Chambre reconnaissent la discrimination flagrante dont les femmes autochtones font l'objet au Canada et l'urgence de la faire cesser. Ce dont ces femmes ont surtout besoin, c'est d'une association bien à elles qui puisse défendre leurs intérêts aux paliers local, provincial et national. Or, la Direction des citoyens autochtones, après avoir procédé à des consultations, avait identifié plusieurs domaines où elle pourrait donner plus d'ampleur au programme destiné aux femmes autochtones, et elle devait saisir le cabinet de son projet au début de mars. Cependant, rien ne s'est produit, et l'Association des femmes autochtones du Canada n'a pas réussi à obtenir une audience du secrétaire d'État (M. Regan) pour lui expliquer leurs besoins. Je propose, avec l'appui du député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller):

Que la Chambre ordonne au secrétaire d'État de fixer un rendez-vous dans les plus brefs délais aux représentants de l'Association des femmes autochtones du Canada en vue de constituer une caisse de financement, de façon que les femmes autochtones aient les moyens de lutter pour la justice et l'égalité.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

OPPOSITION AU TRANSFERT DES VOLS DE LA CÔTE EST DE DORVAL À MIRABEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, la Chambre de commerce de Halifax ainsi que d'autres organismes et habitants de la région de l'Atlantique sont inquiets parce que les vols d'Air Canada de Halifax à Montréal risquent d'être transférés de l'aéroport de Dorval à celui de Mirabel. Aussi, je propose, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):